

16.11.2005 – 13:18 Uhr

Prévoyance professionnelle Taux de conversion LPP : le Conseil fédéral inutilement fébrile

Berne (ots) -

Alors que les taux d'intérêt se remettent à monter, le Conseil fédéral veut précisément abaisser à 6,4 pour cent le taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle. Or, les expert (e)s des marchés financiers pronostiquent un tournant en matière de taux d'intérêt, ils annoncent en effet la fin de la baisse des taux d'intérêt bas ou de taux d'intérêt persistant à un bas niveau. Dans un tel contexte, le Conseil fédéral veut agir avec trop de précipitation et sans s'appuyer sur des faits.

L'argument selon lequel l'espérance de vie augmente ne tient par la route non plus. Car il a déjà été tenu compte de ce phénomène lors de l'abaissement du taux de conversion décidé à la faveur de la première révision de la LPP.

L'Union syndicale suisse (USS) exige du Conseil fédéral qu'il arrête d'agir à la hussarde et observe encore un peu l'évolution des marchés financiers. Le taux de conversion est, avec le taux d'intérêt minimal, le paramètre le plus important lorsqu'il s'agit de fixer le niveau des rentes de la prévoyance professionnelle obligatoire. Ces chiffres-clés ne doivent pas être abaissés, car il en va de la confiance que les gens placent dans notre système de prévoyance vieillesse.

Colette Nova (079-428 05 90) secrétaire en charge de ce dossier à l'USS se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100500091> abgerufen werden.